

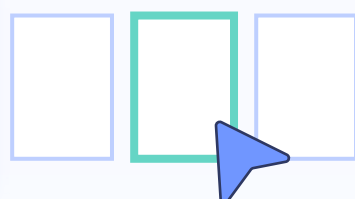
Le crédit d'impôt est un **avantage fiscal** qui **réduit l'impôt** ou génère un **remboursement**.



Contrairement à la réduction d'impôt, il donne droit à remboursement y compris lorsque le contribuable n'est **pas imposable**.

Comment bénéficier du crédit d'impôt ?

Sur la déclaration annuelle, le contribuable doit mentionner les dépenses dans la rubrique spécifique.



Les principales catégories de dépenses éligibles :

Services à la personne

- Emploi à domicile
- Ménage
- Soutien scolaire
- Jardinage, etc.



Garde d'enfants

- Crèche
- Assistante maternelle
- Garde à domicile



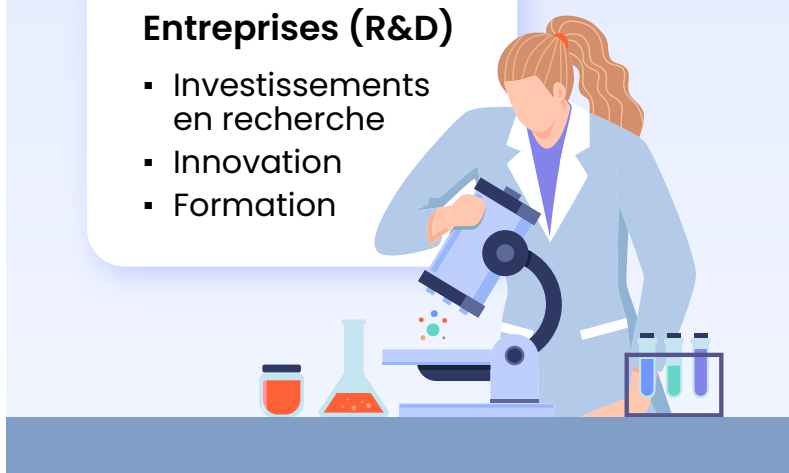
Habitation

- Rénovation énergétique
- Adaptation handicap
- Vieillesse



Entreprises (R&D)

- Investissements en recherche
- Innovation
- Formation



Selon la nature des dépenses, des **plafonds** doivent être respectés et l'**administration fiscale** est en droit de demander des **justificatifs**, notamment les factures.



Quelques exemples concrets :

Remise en état de votre toiture :

jusqu'à 25% de crédit d'impôt



Emploi d'une aide ménagère :

jusqu'à 50% de crédit d'impôt

